

COMMUNE DE CHAMBOLLE-MUSIGNY

REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2020

Présents : MARQUET François, BRUNEAU Catherine, MILLET François, FELETTIG Gilbert, CUNIN Véronique, BOURS Ghislain, BOULANGER Florence, GUERINI Christel, MARTENOT Andrée, GILLANT Jean-Marc, EUVRARD Sandrine

Absents : /

Secrétaire de séance : BOURS Ghislain

Affichage et convocation : 24 septembre 2020

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 août 2020.

1/ ECAILLE ROCHEUSE RD 122H

A la demande du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) est intervenu sur la RD122 H sur la commune de Chambolle-Musigny, afin de réaliser un diagnostic visuel d'un compartiment rocheux.

Les observations ont permis d'identifier 4 compartiments potentiellement instables auxquels il convient de porter une attention particulière.

Des actions sont à mener à court terme sur un rocher présentant un risque d'éboulement sur la RD 122H.

Une enveloppe d'environ 20 000 € est à prévoir pour les travaux.

Le CEREMA se charge de lancer le marché.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner délégation de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre au Conseil Départemental de la Côte d'Or ;
- D'allouer une enveloppe financière de 4000 € sur ces travaux qui sera inscrite au budget 2020.

2/ MISE EN CONFORMITE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De participer à compter du 1^{er} janvier 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

3/ RUE DU CARRE : MISE EN PLACE DE POTELETS POUR AIRE DE STOCKAGE CONTAINERS POUBELLES

Monsieur le Maire expose la nécessité d'installer une aire de stockage des containers poubelles situés rue du Carré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide l'installation et le positionnement de poteaux rue du Carré afin de créer une aire de stockage des containers.

4/ SITE INTERNET : TRADUCTION EN ANGLAIS ET EN ALLEMAND

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de traduire le site internet de la commune en anglais et en allemand, la commune touristique de Chambolle-Musigny étant jumelée avec Sonoma (Etats-Unis) et Schwabenheim (Allemagne).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la traduction du site dans ces deux langues.

5/ RUE AMONT : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire présente l'étude du bureau BAFU acceptée par le Conseil Départemental concernant les travaux de la rue Amont en 2021.

L'estimation s'élève à 73 059,70 € HT soit 87 671,64 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'étude du bureau BAFU,
- De donner délégation à Monsieur le Maire pour établir les demandes de subventions.

6/ DEPLACEMENT DE LA STATUE « LE CHRIST AUX LIENS » A L'INTERIEUR DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise TANDEM concernant le déplacement de la statue « Le Christ aux liens » à l'intérieur de l'église.

Ce devis s'élève à 1 340 € HT soit 1 608 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le déplacement de la statue à l'intérieur de l'église et le devis de la société TANDEM.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements de l'Association Patrimoine et Culture « Campus Ebulliens » pour la subvention allouée.
- Demande du Domaine Louis HUELIN pour la pose d'un miroir en face de la porte de son hangar situé rue du Tilleul. Le conseil municipal demande l'étude d'une implantation de miroir.

Fin de la séance à 21h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 28 octobre à 20h00 salle du conseil.